



# Comité des Landes de Handball

**Commission**  
**Organisation**  
**Compétitions**

## Règlement général de la Coupe des Landes « Jacques Pouységur » 2013

La coupe des landes est une compétition officielle, organisée par le Comité des Landes de Handball.

### Article 1 : gestion de la compétition

- 1- Elle est obligatoire pour toutes les équipes engagées dans les différents championnats départementaux et régionaux féminins et masculins.
- 2- Les équipes -18 / +15 Féminines & Masculins évoluant dans les championnats régionaux ou dans le Tri-département intègrent la compétition à partir des ½ finales. Si 4 équipes ou plus d'une même catégorie participent à un championnat régional et au Tri-départemental, il sera organisé des ¼ de finales auquel participeront les différents qualifiés des équipes départementales.
- 3- Si un club fait la demande pour inscrire une nouvelle équipe et, quel que soit la catégorie, seule la COC 40 est habilitée pour autoriser son inscription.
- 4- Les dates choisies par le Comité des Landes pour l'organisation des différents tournois, devront être respectées.
- 5- Report de match à élimination directe (1/2 finales) : il n'y aura aucun report de match accepté.
- 6- Si une équipe fait forfait, une pénalité financière sera appliquée selon le règlement général d'organisation des compétitions du Comité des Landes.
- 7- Le tirage au sort de la Coupe des Landes aura lieu lors du dernier Conseil d'Administration de l'année civile (Décembre) avant le début de l'épreuve.
  - Le tirage au sort, pour toutes les catégories, sera intégral ;
  - Si un club présente 2 équipes dans une même catégorie, elles ne pourront être dans une même poule, exception faite si poule unique. Dans ce cas, la 2<sup>ème</sup> équipe sera automatiquement reversée dans la 2<sup>ème</sup> poule. Pour les + 15 Féminins & Masculins, la 2<sup>ème</sup> équipe tirée au sort sera reversée dans la poule suivante du tirage au sort (cas de 3 ou 4 poules).
  - L'ordre du tirage au sort de chaque équipe dans chaque poule définit l'attribution des lettres (1<sup>er</sup> tiré - A, 2<sup>ème</sup> tiré - B, 3<sup>ème</sup> tiré - C, ...). Ces lettres déterminent automatiquement l'ordre des matchs lors des tournois ;
  - Après le tirage au sort de chaque poule pour chaque catégorie, il sera procédé au tirage au sort du club organisateur parmi les équipes composant chaque poule.
  - Pour les catégories -11, -13, -15 Féminines & Masculines, si le nombre d'équipes engagées est inférieur ou égal à 8, le tournoi se déroulera sur un seul lieu. Si ce nombre est supérieur à 8, le tournoi se déroulera sur 2 lieux.
- 8- Un club qui reçoit l'organisation d'un tournoi peut se désister, soit au moment du tirage au sort, soit après. Dans ce cas, il devra prévenir la COC 40 au plus tôt, de sorte que celle-ci fasse un appel à candidature auprès d'un des clubs restant composant la poule.
- 9- Les clubs qui recevront l'organisation d'un tournoi, seront en charge de la compétition. Ils devront fournir les personnes nécessaires pour tenir la table de marque (secrétaire / chronométrateur), superviser l'arbitrage (tuteur d'arbitre ou délégué d'arbitrage) et nommer un responsable de salle.
- 10- Les grilles des tournois et les matchs à élimination directes (½ finales et finales), seront enregistrés sur Gest'hand par la COC 40.
- 11- Les conclusions de match, pour les tournois et les ½ finales, devront être faites par les clubs organisateurs (sauf celles des matchs des finales, qui seront faites par la COC 40).
- 12- Les FDME seront remplies sur les ordinateurs des clubs recevant. Les résultats devront être, impérativement, exportés vers Gest'hand le soir même des rencontres.
- 13- La COC 40 enregistrera au plus tôt, sur Gest'hand, la suite de la compétition pour permettre une plus grande fluidité dans la gestion de la celle-ci.
- 14- Les clubs organisant les différents tournois, recevront les tableaux d'organisations (ordres des matchs et arbitrages) par la COC 40. Ils devront s'y conformer et faire respecter à la lettre le bon déroulement de la compétition. Aucun club ne pourra faire la demande d'une modification d'ordre de match au moment même du tournoi. Cette demande devra être faite auprès de la COC 40 minimum 7 jours avant la compétition (ceci pour permettre à la COC 40, si acceptation de la demande, de préparer une nouvelle organisation du tournoi). Toute demande faite après ce délai sera automatiquement refusée par la COC 40.



# Comité des Landes de Handball

- 15- Lors des tournois, toutes les équipes y participant, doivent être présentes ½ heures, minimum, avant le début de la 1<sup>ère</sup> rencontre.
- 16- Toutes les finales, se dérouleront le même jour sur un site proposé par le Bureau Directeur (suite à appel de candidature auprès des clubs du département) et approuvé par le Conseil d'Administration du Comité des Landes.
- 17- La journée des finales sera organisée par le Comité des Landes.
- 18- Toutes les équipes participant aux finales devront être présentes sur le lieu de la compétition 1 heure minimum avant le début de leur match.

## Article 2 : règles sportives

- 1- La coupe de Landes est régie par les mêmes règles que celles des compétitions organisées par le Comité des Landes et la FFHB.
- 2- Si 2 équipes, d'un même club, de même catégorie et de même niveau, participent à la compétition, il est demandé que soit respectée l'éthique sportive : c'est-à-dire équipe 1 & 2. Il en va de même pour tout joueur inscrit dans cette compétition : il ne pourra changer ni d'équipe ni de catégorie.
- 3- Dans la catégorie des -11 féminines et masculines, le nombre de joueur par équipe sur le terrain est de : 1 gardien de but et 5 joueurs de champs.
- 4- Dans toutes les autres catégories, le nombre de joueur est d'1 gardien de but et 6 joueurs de champs.
- 5- Lors des tournois, une équipe peut venir avec 16 joueurs maximum mais sur la FDME, et pour toutes les catégories, seuls peuvent être inscrits 12 joueurs et 4 officiels.
- 6- Pour les matchs secs, ½ finales et finales, seuls 12 joueurs et 4 officiels peuvent être inscrits sur la FMDE.
- 7- Les temps de jeux seront adaptés selon les différents tours, les catégories, le nombre d'équipes et compositions des poules (*voir règlements spécifiques*).
- 8- Sur but, pour toutes les catégories, l'engagement du gardien se fait le pied sur la ligne des 4 mètres, avec coup de sifflet de l'arbitre.
- 9- Les tailles des ballons utilisés pour les matchs, sont les mêmes que pour les championnats départementaux et régionaux.
- 10- Pour les catégories -11 Féminines & masculines, les cages de but doivent être équipées des réducteurs de but comme pour les championnats.
- 11- Lors des tournois, l'attribution des points se fera dans l'ordre suivant : match gagné / 3 points, match nul / 2 points et match perdu / 1 point.
- 12- Classement : pour les tournois
  - Pour les catégories -11, -13 & -15 Féminines & Masculins, les deux 1<sup>er</sup> de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales.
  - Pour la catégorie des -18 Féminines, les deux 1<sup>ères</sup> de chaque poule sont qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> tour. Les quatre équipes se rencontrent sur deux matchs secs (1<sup>er</sup> Poule A / 2<sup>ème</sup> Poule B et 2<sup>ème</sup> Poule A / 1<sup>er</sup> Poule B). Le vainqueur de chaque match accède aux ½ finales.
  - Pour la catégorie des -18 Masculins, les quatre 1<sup>ers</sup> sont qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> tour. Lors du 2<sup>ème</sup> tour, match sec entre le 1<sup>er</sup> contre le 4<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> contre le 3<sup>ème</sup>. Les vainqueurs de chaque match se rencontrent (dans la foulée) et disputent le match qualificatif pour la place de ½ finaliste.
  - Pour la catégorie des +15 Féminines, les deux 1<sup>ères</sup> de chaque poule du 1<sup>er</sup> tour sont qualifiées pour le tournoi du 2<sup>ème</sup> tour. Les équipes classées 1<sup>ères</sup> de chaque poule du tournoi du 2<sup>ème</sup> tour, joueront un match de barrage pour désigner l'équipe qualifiée pour les ½ finales.
  - Pour le 2<sup>ème</sup> tour des +15 Féminines, organisation du tournoi sur un seul lieu. Ceci afin de faciliter l'organisation du match de barrage entre les deux 1<sup>ères</sup> de chaque poule.
  - Pour la catégorie des +15 Masculins, les deux 1<sup>ers</sup> de chaque poule du 1<sup>er</sup> tour sont qualifiés pour le tournoi du 2<sup>ème</sup> tour. Les 1<sup>ers</sup> de chaque poule du tournoi du 2<sup>ème</sup> tour sont qualifiés pour les ½ finales.
  - Chaque tournoi du 2<sup>ème</sup> tour se dispute dans une salle différente. Un tirage au sort sera effectué après le 1<sup>er</sup> tour, pour nommer les deux clubs (parmi les qualifiés) qui organiseront chaque tournoi. Possibilité au(x) club(s) tiré(s) au sort de se désister : dans ce cas il(s) doit(ont) prévenir dans la semaine qui suit le tirage au sort la COC 40, qui posera appel à candidature auprès des autres clubs qualifiés.



# Comité des Landes de Handball

- La composition des poules du 2<sup>ème</sup> tour pour les +15 Féminines & Masculins se définissent comme suit :
    - Poule A : 1<sup>er</sup> tournoi n° 1(A), 2<sup>ème</sup> tournoi n° 2 (B) & 1<sup>er</sup> tournoi n° 3 (C) ;
    - Poule B : 2<sup>ème</sup> tournoi n° 1 (A), 1<sup>er</sup> tournoi n° 2 (B) & 2<sup>ème</sup> tournoi n° 3 (C).
  - Pour les tournois du 2<sup>ème</sup> tour des +15 Féminines & Masculins, l'ordre des matchs et leur arbitrage seront définis par la COC 40.
  - Pour toutes les catégories, en cas d'égalité entre plusieurs équipes pour l'attribution des places qualificatives, il sera appliqué le goal-average particulier entre celles-ci. En cas d'égalité parfaite, c'est le goal-average général qui sera appliqué.
  - Lors des rencontres à élimination directe (à partir des 2<sup>èmes</sup> tours, ½ finales et finales dans toutes les catégories) si égalité à la fin du temps réglementaire : 1 prolongation de 5'. Si égalité à la fin de la prolongation : séance de jets de 7 mètres.
- 13- Pour les ½ finales, un tirage au sort intégral (pas de tête de série) sera effectué par le Bureau Directeur du Comité des Landes après les tournois du 2<sup>ème</sup> tour des -18 & +15 Féminines & Masculins.
  - 14- Pour les ½ finales, les équipes tirées en 1<sup>er</sup> lors du tirage au sort recevront.
  - 15- Un handicap de but sera donné à l'équipe évoluant au niveau supérieur rencontrant une équipe de niveau départemental : 3 points pour les équipes évoluant en -18 région, Tri-départemental et en +15 Honneur / 6 points pour les équipes évoluant en +15 Pré-national.
  - 16- Le vainqueur de chaque ½ finale accède à la finale. Aucun match de classement n'est prévu entre les perdants des ½ finales.

## Article 3 : arbitrage

- 1- Tous les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels.
- 2- La CDA 40, désignera les arbitres via Gest'hand pour les matchs secs (2<sup>ème</sup> tour -18 Féminines & Masculins), ½ finales et finales pour toutes les catégories.
- 3- Lors des matchs se déroulant pendant un tournoi, chaque équipe présente, devra fournir un arbitre officiel. Celui-ci sera soit un Pré-JA, soit un JA, soit un arbitre départemental minimum et ceci en fonction de la catégorie (voir règlements spécifiques selon les catégories).
- 4- Seuls les arbitres choisis pour officier dans les différentes catégories, lors matchs secs de barrage et des ½ finales, seront indemnisés, par les clubs y participants. Le Comité indemniserà les arbitres officiant lors des finales.
- 5- Les indemnités d'arbitrage (fonctions d'arbitres et indemnités de déplacement) sont les mêmes que celles appliquées pour les championnats des Landes. Chaque club participant à un match sec de barrage ou à une ½ finale paye la moitié des indemnités d'arbitrage.
- 6- Si un arbitre convoqué officiellement est défaillant et sans justificatif de sa part, la CDA 40 appliquera la sanction financière adéquate (selon le règlement générale de la CDA 40).
- 7- Lors d'une triangulaire, si une équipe ne se présente pas, l'application du règlement de la CDA s'applique (Article 14 – paragraphe 2/3/4). Toutefois aucunes indemnités d'arbitrage ne seront versées.
- 8- Les règles d'arbitrages sont les mêmes que celles des compétitions organisées par le Comité des Landes et la FFHB.
- 9- Pour les tournois des catégories -11, -13, -15 & -18, le club organisateur devra désigner un tuteur d'arbitre (arbitre officiel de préférence) en charge des Pré JA & JA.
- 10- Pour les tournois des catégories +15, le club organisateur devra désigner un délégué d'arbitrage en charge de la bonne tenue du tournoi et de la gestion des arbitres officiels.
- 11- Les clubs organisateurs devront communiquer à la CDA 40, 48h minimum avant le jour du tournoi, les noms et coordonnées du ou des personnes (tuteurs et délégués) désignés pour encadrer les arbitres. Il est souhaité que ces personnes soient arbitres officiels.
- 12- La COC 40 sera en droit, en accord avec la CDA 40 et après vérification des FMDE, de sanctionner sportivement les équipes qui ne respecteront pas les règles concernant la présence d'arbitres officiels lors des différents tournois : 1 point de pénalité par match non arbitré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre officiel.
- 13- La CDA 40, prendra en compte la liste officielle 2012/2013 des arbitres « Actifs » sur Gest'hand.

# Comité des Landes de Handball

## Article 4 : règlements spécifiques

### 1- Tournois des -11 Féminines & Masculins :

- Temps de jeu :
  - Tournoi sur 1 seul lieu : 1 x 12' (Poule de 3 ou 4) ;
  - Tournoi sur 2 lieux : 1 x 16' (Poule de 4), 14' (Poule de 5) ;
  - Si forfait d'une équipe, dans une poule de 4 ou 5, les temps de jeu restent les mêmes ;
- Entre chaque match : 5' ; 10' si une équipe joue deux matches d'affilés ;
- Temps Mort d'équipe : 1 / équipe de 1' ;
- Exclusion / disqualification : 1' mais le joueur fautif est remplacé par un coéquipier ;
- Arbitrage : chaque équipe présente doit fournir au minimum un Pré JA de la catégorie de -13 ou -15. 1 point de pénalité sera appliqué par arbitrage non assuré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre.

### 2- Tournoi des -13 Féminines & Masculins :

- Temps de jeu :
  - Tournoi sur 1 seul lieu : 1 x 14' (Poule de 3 ou 4) ;
  - Tournoi sur 2 lieux : 1 x 18' (Poule de 4), 1 x 16' (Poule de 5) ;
  - Si forfait d'une équipe, dans une poule de 4 ou 5, les temps de jeu restent les mêmes ;
- Entre chaque match : 5' ; 10' si une équipe joue deux matches d'affilés ;
- Temps Mort d'équipe : 1 / équipe de 1' ;
- Exclusion / disqualification : 1' ;
- Arbitrage : chaque équipe présente doit fournir au minimum un Pré JA ou un JA. 1 point de pénalité sera appliqué par arbitrage non assuré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre.

### 3- Tournois des -15 Féminines & Masculins :

- Temps de jeu :
  - Tournoi sur 1 seul lieu : 1 x 16' (Poule de 3 ou 4) ;
  - Tournoi sur 2 lieux : 1 x 20' (Poule de 4), 1 x 18' (Poule de 5) ;
  - Si forfait d'une équipe, dans une poule de 4 ou 5, les temps de jeu restent les mêmes ;
- Entre chaque match : 5' ; 10' si une équipe joue deux matches d'affilés ;
- Temps Mort d'équipe : 1 / équipe de 1' ;
- Exclusion / disqualification : 1' ;
- Arbitrage : chaque équipe présente doit fournir au minimum un Pré JA ou un JA. 1 point de pénalité sera appliqué par arbitrage non assuré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre.

### 4- Tournoi du 1<sup>er</sup> tour des -18 Masculins:

- Temps de jeu : 2 x 12' ;
- Mi-temps : 5' ;
- Changement de côté à la mi-temps ;
- Entre chaque match : 5' ; 10' pour une équipe qui joue 2 matches de suite
- Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
- Exclusion / disqualification : 1' ;
- Arbitrage : chaque équipe présente doit fournir au minimum un JA. 1 point de pénalité sera appliqué par arbitrage non assuré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre.

### 5- Tournois du 1<sup>er</sup> tour des -18 & +15 Féminines (poule de 3 équipes) :

- Temps de jeu : 2 x 20' ;
- Si une équipe ne se présente pas au tournoi, le temps de jeu passe à 2 x 25' pour la poule concernée ;
- Mi-temps : 5' ;
- Changement de côté à la mi-temps ;
- Entre chaque match : 5' ; 10' pour une équipe qui joue 2 matches de suite.



# Comité des Landes de Handball

- Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
  - Exclusion / disqualification : 2' ;
  - Arbitrage : chaque équipe présente doit fournir au minimum un arbitre officiel.  
1 point de pénalité sera appliqué par arbitrage non assuré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre.
- 6- Tournois du 1<sup>er</sup> tour des +15 Masculins :
- Temps de jeu : 2 x 15' (Poule de 4), 2 x 12' (Poule de 5) ;
  - Si une équipe ne se présente pas au tournoi, le temps de jeu passe à 2 x 20' (Poule de 4), 2 x 15' (Poule de 4) ;
  - Mi-temps : 5' ;
  - Changement de côté à la mi-temps ;
  - Entre chaque match : 5'. 10' pour une équipe qui joue 2 matchs de suite ;
  - Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
  - Exclusion / disqualification : 1' ; 2' si le temps de jeu passe à 20' ;
  - Arbitrage : chaque équipe présente doit fournir au minimum un arbitre officiel.  
1 point de pénalité sera appliqué par arbitrage non assuré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre.
- 7- Rencontres du 2<sup>ème</sup> tour des -18 Féminines :
- Temps de jeu : 2 x 25' ;
  - Mi-temps : 5' ;
  - Changement de côté à la mi-temps ;
  - Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
  - Exclusion / disqualification : 2' ;
  - Arbitrage : désignation CDA 40.
- 8- Rencontres du 2<sup>ème</sup> tour des -18 Masculins :
- Temps de jeu : 2 x 20' ;
  - Mi-temps : 5' ;
  - Entre chaque match : 10'. 20' pour une équipe qui joue 2 matchs de suite ;
  - Changement de côté à la mi-temps ;
  - Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
  - Exclusion / disqualification : 2' ;
  - Arbitrage : désignation CDA 40.
- 9- Tournois du 2<sup>ème</sup> tour des +15 Féminines & Masculins (poule de 3 équipes) :
- Temps de jeu : 2 x 18 15' pour les Féminines (2 poules jouant dans la même salle) ; 2 x 20' pour les Masculins ;
  - Si une équipe ne se présente pas au tournoi, le temps de jeu passe à 2 x 20' pour la poule concernée chez les Féminines ; 2 x 25' pour les Masculins ;
  - Mi-temps : 5' ;
  - Changement de côté à la mi-temps ;
  - Entre chaque match : 5' ;
  - Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
  - Exclusion / disqualification : 2' ;
  - Arbitrage : chaque équipe présente doit fournir au minimum un arbitre officiel.  
1 point de pénalité sera appliqué par arbitrage non assuré pour l'équipe ne présentant pas d'arbitre ;
  - Un tirage au sort sera effectué par le délégué d'arbitrage du tournoi des +15 Féminines, entre les 4 2 équipes non concernés par le match de barrage opposant les vainqueurs des deux 1<sup>ers</sup> matches pour désigner les arbitres qui officieront.
- 10- ½ finales & finales des -11, -13 & -15 :
- Temps de jeu : 2 x 12' pour les -11 Féminines & Masculins ; 2 x 15' pour les -13 Féminines & Masculins ; 2 x 20' pour les -15 Féminines & Masculins ;
  - Mi-temps : 5' ;



# Comité des Landes de Handball

- Changement de côté à la mi-temps ;
- Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
- Exclusion / disqualification : 1' pour les -11 et -13. 2' pour les -15.
- Arbitrage : désignation CDA 40.

## 11- 1/2 finales (matches à élimination directe) & finales des -18 / +15 Féminines & Masculins :

- Temps de jeu : 2 x 25' ;
- Mi-temps : 5' ;
- Changement de côté à la mi-temps ;
- Temps Mort d'équipe : 1 / équipe / période de 1' ;
- Exclusion / disqualification : 2'.
- Arbitrage : désignation CDA 40.

## Article 5 : règlement discipline

- Les éventuelles poursuites disciplinaires, suite à des disqualifications directes prises au cours de match de la Coupe des Landes, seront toutes assorties de mesures conservatoires. \* (*suspension du fautif directement pour minimum 1 match (à valoir sur la sanction finale)*)
- Dans le but de raccourcir les délais au maximum, les sanctions prises par la Commission de Discipline seront exécutoires dès l'envoi par LR/AR de la notification de décision. \*\* (*et non pas à réception de la lettre qu'il peut mettre maximum 15 jours avant de la retirer*)
- Chaque rencontre restant à disputer (coupe ou championnat) est comptabilisée pour l'application de la suspension. La sanction peut s'étaler sur 2 saisons.

## Article 6 : récompenses.

L'équipe qui gagne la compétition, dans sa catégorie, recevra en récompense un trophée. Celui-ci sera remis en jeu tous les ans. Si cette équipe gagne trois années de suite ce trophée, elle le conservera définitivement. Un nouveau trophée sera alors remis en jeu.

## Article 7 : plateau des écoles de handball (-9) et tournoi des équipes loisirs.

Ils se joueront à l'extérieur sur des terrains en herbe.

### 1- Plateau écoles de handball (se déroulant le jour de l'Assemblée générale du Comité) :

Tous les clubs du département peuvent inscrire une ou des équipes.  
Les inscriptions des équipes devront parvenir à la COC 40, au maximum une semaine avant le plateau.  
LA COC 40 fera parvenir aux clubs participants, l'organisation de la journée.  
Chaque club, présent lors du plateau, devra venir avec un ou des Pré JA ou JA.  
Pendant le plateau, ce sont les clubs qui gèrent le déroulement des matches.

### 2- Tournoi loisir :

Ce tournoi se déroulera le jour des finales de la Coupe des Landes  
Tous les clubs du département peuvent inscrire une ou des équipes.  
Les inscriptions des équipes devront parvenir à la COC 40, au maximum une semaine avant le tournoi.  
LA COC 40 fera parvenir aux clubs participants, l'organisation de la journée.  
L'arbitrage des matches du tournoi, sera assuré par les équipes elles même.  
Pendant le tournoi, ce sont les clubs qui gèrent le déroulement des matches.